

A AGENCY

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Route de Bordeaux 33950 Lège-Cap-Ferret
878 096 379 R.C.S. Bordeaux

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 23 décembre, à 9 heures,

Monsieur Bruno ATHEA, demeurant au 26 rue Emile Zola 93230 ROMAINVILLE, de nationalité française, propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € composant le capital social de la société A AGENCY, associé unique de ladite société a pris les décisions suivantes:

- Agrément nouvel associé
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour formalités

Après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition pendant les délais légaux,

L'Associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – *Agrément nouvel associé*

L'associé unique décide d'agréer en qualité de nouvelle associée la société ETIK IMMO, immatriculée sous le numéro 488 294 018- R.C.S. Bobigny, située au 84 Avenue de Verdun, 93230 ROMAINVILLE, représentée par Monsieur Bruno ATHEA a compter du 23 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION- *Modification corrélative des statuts*

L'article 8 de statuts a été modifié en conséquence.

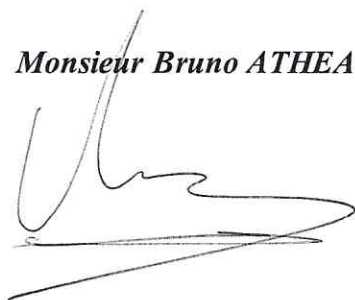
TROISIEME RESOLUTION- *- Pouvoir pour les formalités*

L'associé unique donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h 40.

Monsieur Bruno ATHEA



La SAS ETIK IMMO
Représentée par M. Bruno ATHEA

ETIK immo
84 Avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
Tél. : 01 48 91 20 78
N° CPI 9501 2018 000 023 789
SIRET : 488 294 018 00020

